REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage:

Publié le : 10/02/25

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID: 026-212600969-20250205-CCAS02_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS N° 02-02/2025

<u>Objet</u>: Sollicitation d'une subvention auprès de la CARSAT dans le cadre du conventionnement ANCV pour le Programme Seniors en Vacances.

L'an deux mil vingt-cinq et le 5 février à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

<u>Présents</u>: Mrs, Mmes Fabrice LARUE – Christelle ROBIN – Josianne ANGE – Jean-Marie WOZNIAK – Cathy VEY-FARCE – Anne-Marie GRANGER – François AUROUX – Danielle ROBERT – Annie DUBAR – Marie-France TRAINEAU – Daniel LANGA – Marie-Hélène JUVENON – Laura BERBEL – FAURE Jacqueline – Philippe SALATA.

Absents excusés : Colette CHIODI

Absents: PAYEN Pascal

Procurations: Colette CHIODI à DUBAR Annie

ROBIN Christelle a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu la possibilité de solliciter une aide de la CARSAT dans le cadre de l'organisation d'un voyage en partenariat avec l'ANCV à destination des seniors,

Considérant que la CARSAT Rhône-Alpes peut octroyer une subvention d'un montant de 2 000 € maximum au CCAS de Clérieux.

Considérant qu'il est proposé de solliciter une subvention de la CARSAT en répondant à l'appel à projet 2025 et, en cas d'attribution, d'en faire bénéficier par conséquent les seniors de Clérieux inscrits au voyage 2025.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE la CARSAT pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 2 000 € pour la participation au financement du voyage ANCV de l'année 2025.

AUTORISE le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 7 février 2025

Le Président | Fabrice LARUE

Le secrétaire de séance Christelle ROBIN

ROOW